



## ARRETE MUNICIPAL n°27/2023

### Stationnement temporaire sur la voie publique de la commune de Frossay pour installation de la fibre

**Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2213-1 et L. 2213-2,

**VU** les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du Code de la Route,

**VU** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

**Considérant** la demande de l'entreprise SOGETREL ZI Le Pan Loup n°10 – 44220 COUERON en date du 13 mars 2023,

**Considérant** qu'il convient de réglementer temporairement, par mesure de sécurité, le stationnement et la circulation des véhicules à Frossay, pour permettre le bon fonctionnement des travaux d'installation de la fibre optique au 8 Place du Centre, qui se dérouleront du 27 au 31 mars 2023,

### ARRETE

**Article 1er** : Du 27 au 31 mars 2023 de 8h à 17h, la réglementation est modifiée de la façon suivante :

Place du centre : L'entreprise SOGETREL est autorisée à occuper la voie publique ; les places de stationnement situées face aux habitations numérotées 2 et 4 sont interdites de façon à permettre la circulation des véhicules légers ; la circulation des poids lourds est interdite.

Place de l'Eglise : la société SOGETREL est autorisée à occuper le trottoir devant les habitations numérotées 15 et 16. La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir en face.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SOGETREL.

**Article 3** : Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents. L'autorisation accordée sera révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui sont imposées. Le permissionnaire restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de ces travaux.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 8 mars 2023

Le Maire,



Sylvain SCHERER

Le Maire,  
Sylvain SCHERER